

PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE D'INSCRIPTION 2024 - 2025

POINT ACTIONS JEUNES



Nom de l'enfant 

Prénom de l'enfant 

Date de naissance  / /

Téléphone portable 

J'autorise mon fils/ma fille à s'inscrire au PAJ :

- Inscription annuelle
- Inscription trimestre 1 (septembre à décembre 2024)
- Inscription trimestre 2 (janvier à avril 2025)
- Inscription trimestre 3 (mai à août 2025)

- Pour les Seyssois, le présent dossier d'inscription 2024-2025 est ouvert dès à présent.
- Pour les Extérieurs les inscriptions seront ouvertes courant Septembre dans la limite des places disponibles.

| TARIFS ADHÉSIONS | Quotient familial ≤ 1 500 € | Quotient familial > 1 500 € | Extérieurs |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------|
| Inscription annuelle | 60 € | 70 € | 90 € |
| Inscription trimestrielle | 25 € | 28 € | 35 € |

Les sorties, adhésions et séjours seront à régler à réception de la facture.

Pour les extérieurs, les sorties, adhésions et séjours sont majorés de 50 %.

Les chantiers loisirs proposés aux jeunes pendant les vacances leur permettent de participer aux sorties ou aux séjours proposés à un tarif réduit.

Date  / /

Nom de l'adhérent 

Prénom de l'adhérent 

Nom du père 

Prénom du père 

Nom de la mère 

Prénom de la mère 

 Bon pour accord



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

RÈGLES DE VIE

POINT ACTIONS JEUNES



Ce règlement a pour but de fixer des règles de vie à respecter dans le cadre des activités qui se déroulent dans les salles du Point Actions Jeunes - 26 Rue Jean Savignol - 31600 SEYSSES.

L'accès au PAJ est libre pour les jeunes adhérents, âgés de 11 (ou entrant en 6ème) à 17 ans.

Les jeunes sont libres d'aller et venir ; ils ne sont sous la responsabilité des encadrants que durant leur présence dans la structure et pendant les sorties. Les jours d'ouverture sont :

Pendant les périodes scolaires :

Mercredi  de 13 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)
de 13 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

Samedi  de 13 h à 18 h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)
Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

L'inscription annuelle ou trimestrielle au PAJ est obligatoire.

Cette adhésion donne accès aux différentes activités proposées par les animateurs ; une participation supplémentaire est demandée lors des sorties et des séjours.

Lorsqu'un utilisateur s'inscrit à une sortie, à un séjour ou à un chantier (coupon d'acceptation parental à remettre aux animateurs chaque mois), l'activité lui sera facturée même en cas d'absence (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Pour toutes les activités à risques, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité retenue sera demandé. Par ailleurs, pour tout traitement médical pris sur le lieu d'activité, une ordonnance sera obligatoirement remise aux encadrants.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés et entretenus avec soin par tous. En cas de détérioration quelconque, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du responsable des dégradations. Après les activités, les utilisateurs s'engagent à aider les animateurs à tout remettre en ordre.

La consommation d'alcool, de tabac, de stupéfiants, mais également les jeux d'argent sont strictement interdits dans l'enceinte de la structure ainsi que lors des sorties et des séjours.

L'équipe d'animation dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de biens personnels (argent, téléphone portable, bijoux...).

En cas du non respect du présent règlement ou du non respect des personnes (violence verbale ou physique, discrimination ou dégradation) des sanctions seront appliquées :

- 1 : Avertissement ;
- 2 : Convocation ;
- 3 : Radiation prononcée par le Maire.

ACCEPTATION DES RÈGLES DE VIE DU PAJ

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date  / /

Nom et prénom de l'adhérent

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

Bon pour accord

PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



ENFANT

Nom  Prénom 

Établissement scolaire fréquenté 

Date de naissance  / / Classe 

Téléphone portable 

MÈRE

Nom  Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession  Tél. travail 

Tél. portable  Tél. domicile 

Adresse e-mail 

PÈRE

Nom  Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession  Tél. travail 

Tél. portable  Tél. domicile 

Adresse e-mail 

Personne à contacter d'urgence si les parents ne sont pas joignables



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires, médicamenteuses, maladie chronique ou autre, hospitalisation, opération) ? Préciser les précautions à prendre.



Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ?  Oui Non

Votre enfant est-il à jour des vaccinations obligatoires ?  Oui Non

Nom de votre médecin traitant  **Téléphone** 

N° de sécurité sociale couvrant l'enfant 

Mutuelle 

Compagnie d'assurance  **N° de police** 

Si vous êtes allocataire CAF, fournir le relevé de prestations CAF datant de moins de 3 mois, et donner éventuellement l'autorisation d'accès à CAF PRO et votre numéro d'allocataire CAF (afin d'obtenir votre quotient familial sur le site de la CAF).

Autorisation CAF PRO  Oui Non

N° d'allocataire CAF 

Percevez-vous l'AAEH pour votre enfant ?  Oui Non

Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition (pour calcul de votre QF). Sans ces documents, votre tarif sera celui correspondant à la tranche la plus haute (cf. plaquette tarifs SJS).

La Ville de Seysses, représentée par Monsieur Jérôme BOUTELOUP (Maire) peut être amenée à utiliser les photos de votre enfant durant les années civiles 2024 et 2025, lors des manifestations ou activités municipales, pour diffusion sur tous les supports de communication de la municipalité (journal, site internet, vidéos, plaquettes...).

(Font exception les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos).

Droit à l'image  Oui Non



PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

FICHE SANITAIRE

POINT ACTIONS JEUNES



Je soussigné(e) responsable de l'enfant
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du service à
prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du PAJ 2024, des tarifs des différents accueils
et des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Date  / /

Prénom et NOM du père

Prénom et NOM de la mère

Bon pour accord

Toute fiche incomplète entraînera le rejet de l'inscription.
N'oubliez pas de fournir également :

- une photocopie des vaccins de votre enfant
- une photocopie de la carte d'identité de votre enfant
- une photocopie de l'assurance scolaire 2024-2025